

une des colonies, le département de ce système et par les tentatives faites pour le fisc et les dérivés ont causées par les relations commerciales monétaire et des mêmes lois. On a d'une monnaie effet, je ne conçois comment qui n'y a et en efficacité, direction. Je ne de d'altération aux diverses provinces, les changements ont ni; et les établissements certainement pas législatif futur peut être un plan uniforme administration de lalement aux besoins, en facilitant pour toutes les

existent déjà entre comparaison de ceux conséquence d'une et moderne, qui par les Etats-Unis qu'il y a de communi-

Le succès de la par la vapeur pour perspective d'une époque, qui influera con- provinces. Dans neda qu'après mon nait de la détermina- justesse d'établir une la Grande-Bretagne mon attention à Nou- Québec. G'aurait été as la province, de pron- pouvoir, un objet les restrictions or- gouverneur général, vec efficacité et de ntes provinciales, d'au- quelque chose à ce trer plus fortement actuel d'un gouver- qu'en faisant allu- certainement, sous e autorités législatives provinces, pour mettre entes colonies n'ont les unes avec les munes qu'avec les es unes vis-à-vis des gers, et d'états étran- lation diplomatique.

Entre les uns avec les esser des lois pour un localités, mais il n'ex- ement et satisfaito- curemment avec les occasion, on doit se e règlement final de- maire entre plusieurs it dans trois de ces e chemin ne passerait dans sa confection passerait. Les co- où des arrangements le bureau colonial à

Londres; et les détails d'un plan semblable auraient été discutés dans l'endroit même où les intérêts des parties pourraient le moins être justement et pleinement représentés, et où on trouve le moins les connaissances locales nécessaires pour un semblable objet.

L'accomplissement d'une voie de communication convenable entre Halifax et Québec, produirait de telles relations entre ces deux provinces, que cela rendrait une union générale d'une nécessité absolue. — Plusieurs explorations qui ont été faites prouvent qu'un chemin de fer serait parfaitement praticable dans toute la longueur du chemin. Les dépenses et les difficultés de faire des chemins de fer, dans l'Amérique du nord; n'entraînent nullement les dépenses excessives des chemins ordinaires que l'on fait en Europe. L'opinion générale dans les Etats-Unis paraît être que les fortes neiges et les froids sévères de ce continent ne résistent que bien peu, et n'arrêtent pas les voyageurs sur ces chemins; et si je suis bien informé, le chemin de fer d'Utica, dans la partie nord de l'état de New-York, est en opération pendant tout l'hiver. Si cette opinion est correcte, ce chemin de fer entre Halifax et Québec, changera entièrement quelques-uns des traits les plus caractéristiques des Canadas. Au lieu d'être renfermés faute d'une communication directe avec l'Angleterre pendant la moitié de l'année, ils jouiraient d'une communication beaucoup plus certaine et plus prompte en hiver qu'en été. Le passage d'Irlande à Québec ne serait que de dix à douze jours, et Halifax serait le grand port par lequel on ferait une grande partie du commerce et par où passeraient les passagers pour toutes les parties de l'Amérique Britannique du nord. Mais en supposant même que cette perspective brillante soit telle que nous ne puissions pas compter sur sa réalisation, je puis dire, que l'on ne propose pas d'ouvrir ce chemin sans des espérances bien fondées qu'il deviendra un moyen de communication importante entre le Haut-Canada, et les provinces inférieures. Dans tous les cas, l'entretien de ce chemin, et la manière dont le gouvernement est administré dans les différentes provinces, ne sont-ils pas des sujets d'intérêt commun à toutes les provinces? Si le grand canal naturel du St. Laurent, donne aux populations qui habitent dans aucune partie de son bassin un intérêt dans le gouvernement général, tel qu'il rend sage d'incorporer les deux Canadas, l'ouvrage artificiel, qui dans le fait rendrait la partie inférieure du St. Laurent le débouché d'une grande portion du commerce Canadien, et ferait d'Halifax en grande mesure un port de sortie pour Québec, rendrait certainement de la même manière désirable que l'on étendit l'incorporation aux provinces qui seraient traversées par un tel chemin.

A l'égard des deux colonies moins considérables, l'île du Prince-Edouard et Terre-neuve, je suis d'opinion, que non seulement presque toutes les raisons que j'ai données pour l'union des autres, s'appliquent à celles-ci, mais que leur petite étendue la rend absolument nécessaire, comme le seul moyen d'assurer une attention convenable à leurs intérêts, et de les investir de cette considération dont ils ont tant de raison de regretter l'absence dans les querelles qui arrivent tous les ans entre eux et les citoyens des Etats-Unis, par rapport aux empiétements que font ces derniers sur leurs côtes et leurs pêcheries.

Les vues sur lesquelles je fonde mon support d'une union étendue, sont depuis longtemps entretenues par des personnes dans ces colonies; à l'opinion desquelles s'attache la plus haute considération. Je ne puis, toutefois, m'empêcher de mentionner la sanction de pareilles vues par quelqu'un dunt votre majesté, j'ose dire, recevra l'autorité avec le plus grand respect. Mr. Sewell, ci-devant juge en che de Québec, a mis devant moi une lettre autographe à lui adressée par l'illustre et regretté père de votre majesté, dans laquelle il put à son altesse royale d'exprimer son approbation d'un plan semblable, alors proposé par ce Monsieur.

Personne ne comprenait mieux les intérêts et le caractère de ces colonies que son altesse royale, et c'est avec une satisfaction particulière que je soumettais à l'attention de votre majesté le document important qui contient l'opinion de son altesse royale en faveur d'un tel plan.

« Palais de Kensington, Nov. 30, 1814.

« Mon cher Sewell, — J'ai eu ce jour le plaisir de recevoir votre billet d'hier, avec son intéressant contenu; rien ne peut être mieux arrangé que tout cela, et je ne puis rien observer de plus parfait; et lorsque j'en trouverai le moment propre, c'est pleinement mon intention de parler de cette affaire à Lord Bathurst, et de mettre le papier entre ses mains, sans, toutefois, lui dire de qui il vient, quoique je le presserai de converser avec vous sur ce sujet. Permettez moi cependant de vous demander si ce n'a pas été par méprise que que vous avez dit qu'il y a cinq chambres d'assemblée dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord? Car si je ne suis pas dans l'erreur, il y en a six, savoir: le Haut et le Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard et le Cap-Breton. Permettez-moi aussi de vous prier de me donner la proportion dans laquelle vous pensez que les 30 membres de l'assemblée représentative devraient être élus par chaque province; et enfin, si vous ne penseriez pas que deux lieutenants-gouverneurs, avec deux conseils exécutifs, seraient suffisants pour le gouvernement exécutif de tout, savoir: un pour les deux Canadas, et l'autre pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, en y comprenant les petites dépendances du Cap-Breton et de l'île du Prince-Edouard: le premier résiderait à Montréal, et le dernier dans tel endroit qui serait considéré comme le plus central pour les deux provinces, soit à Annapolis ou à Windsor. Mais dans tous les cas, si vous pensez que quatre gouvernements exécutifs et quatre conseils exécutifs fussent nécessaires, je présume qu'il ne peut exister d'objection à ce que les deux petites îles du golfe St. Laurent soient réunies avec la Nouvelle-Ecosse. Croyez que je suis toujours, avec les sentiments de la plus grande amitié, mon cher Sewell, votre &c.»

(Signé) « EDWARD. »

Je ne connais qu'une seule difficulté dans ce projet d'une union; et elle résulte de l'aversion que quelques-unes des provinces inférieures pourraient avoir à transférer les pouvoirs de leurs législatures actuelles à celle d'une union. Cette objection viendrait, je suppose, de ce qu'elles n'aimeraient pas à abandonner le contrôle immédiat qu'elles ont maintenant sur les revenus par lesquels sont défrayées leurs dépenses locales. J'ai donné un tel aperçu des maux qui résultent de ce système, qu'un ne doit pas s'attendre à ce que j'admette, que ce qui pourrait intervenir dans ce système puisse être une objection à mon plan. Je pense, cependant, que les provinces auraient raison de se plaindre, si ces pouvoirs locaux, de dépenser les revenus pour des objets locaux étaient otés aux assemblées provinciales, pour les mettre à la disposition d'une législation générale. Toutes les mesures devraient, dans mon opinion, être prises pour prévenir qu'un tel pouvoir tombât dans les mains de la législature de l'union. Pour prévenir cela, je préférerais que les assemblées provinciales fussent retenues avec des pouvoirs municipaux seulement. Mais il serait mieux sous le